

Les cimetières cèdent peu à peu la place à des jardins mortuaires

Mémoire Les sols des cimetières, imperméables et épuisés, ne décomposent plus bien les corps. Depuis 1993, Friedwald propose des concessions dans 70 forêts outre-Sarine. Le concept émerge en Suisse romande.

Valérie Hoffmeyer

Les cimetières sont de vrais jardins, clos, plantés, entretenus, qui offrent la possibilité d'un retour à la terre aux corps défunts. Paradoxe, on y enterre de moins en moins les morts. Pour disperser les cendres, on leur préfère la «vraie» nature, la montagne, les lacs ou les forêts. En Suisse, 90% des morts sont incinérés et entre 20 et 30% d'entre eux rejoindraient un autre lieu que le traditionnel cimetière. Pourquoi? Le désir de retourner à la terre et de poursuivre une forme de vie, plutôt végétale, semble de plus en plus répandu, explique en substance l'organisation Friedwald, qui gère quelque 70 forêts du souvenir en Suisse. Sans stèle ni inscription, celles-ci accueillent dans leurs sols riches et fertiles les cendres de centaines de morts, un peu partout en Suisse alémanique, et une seule en Suisse romande. L'organisation n'a d'ailleurs pas pris la peine de traduire son site Internet en français et n'a pour l'heure que Glovelier, dans le Jura, à proposer de ce côté-ci de la Sarine.

Située sur les hauts du village côté Franches-Montagnes, la forêt, propriété de la bourgeoisie de Glovelier, a été mise à disposition de Friedwald par le biais d'une concession de 99 ans. Sa tâche: vendre des emplacements au pied d'arbres déjà grands, mais qui ont un bon potentiel de longévité. Et gérer les arrivées, la cartographie, l'entretien courant, comme remplacer un arbre foudroyé. On peut acheter, de son vivant, une parcelle (à partir de 4900 francs) et y ensevelir les cendres de plusieurs personnes. Les proches peuvent aussi entreprendre la démarche après le décès. Fondée en 1993 par un homme en deuil mais réconforté par l'idée d'imaginer un peu de son ami dans l'arbre au pied duquel reposaient ses cendres, Friedwald a depuis lors étendu ses sites. Et se dit toujours en recherche de nouveaux lieux.

Des sols doublement morts

À Genève, une motion a été déposée en février dernier pour trouver pareille forêt. Et il y a fort à parier que d'autres régions suivront. Les cimetières finiront-ils par devenir des parcs comme les autres? Ceux des villes peut-être. D'autant plus qu'ils semblent de moins en moins aptes à digérer les rares corps qui y sont encore inhumés. Dans les



cimetières parisiens, certes plus minéralisés que ceux de nos régions, «la terre ne réussit plus à faire son travail», rapporte le paysagiste Nils Audinet, auteur d'un article sur le sujet paru dans la revue *Les Carnets du paysage*. «Le sol argileux et humide colle et au bout de dix ans, ce n'est même pas la peine

d'imaginer que [les corps] sont décomposés», explique un fossoyeur de Montmartre. L'eau, essentielle pour que se produise la décomposition, peine à s'infiltrer entre les pierres tombales, les stèles et les chemins. Densifiés, construits et asséchés, ces sols mortuaires révèlent des «taux de matière

Le principe: enterrer les cendres au pied d'arbres déjà adultes qui ont un bon potentiel de longévité.

Heiko Meyer/LAIF/Keystone

L'humusation ou le compostage des corps

► Plus écologiques, de nouveaux rites funéraires émergent, tels que l'humusation. Ce processus de compostage consiste à utiliser du bois broyé pour faire du corps humain un humus fertile. Mis en andain sur le corps posé à même le sol, sans fosse, ce broyat décomposerait la chair en une année. La manière est déjà utilisée pour détruire des carcasses animales en Allemagne, préci-

sent les porteurs de ce projet belge, soutenu notamment par les époux Bourguignon, défenseurs d'un sol agricole vivant et pourfendeurs des méthodes de l'agriculture intensive. Une pétition en ligne circule sur Internet pour obtenir la légalisation du procédé. **V. H.**

www.humusation.org

organique très faibles, d'où une faune très limitée et une vie microbienne ralentie», écrit encore Audinet. S'ajoutent à cela les polluants de toutes sortes contenus dans les restes des défunts: les traitements de conservation pratiqués après la mort, mais aussi les métaux lourds et autres résidus médicamenteux qui résistent à la décomposition puis migrent dans le sol.

Quant à l'incinération, elle ne résout pas vraiment le problème environnemental. Elle est même contradictoire avec l'aspiration d'un retour à la nature, si l'on en croit les partisans de l'humusation (lire encadré): dans leur pétition visant à obtenir la légalisation de leur procédé de compostage humain, il est rappelé que pour réduire en cendres un corps constitué à 80% d'eau, il faut de 60 à 90 minutes de combustion à des températures comprises entre 600 et 1200 degrés. Une énergie considérable qui produit son lot de miasmes, filtrés par des catalyseurs perfectionnés et coûteux... Un service que la nature pourrait rendre gratuitement, pour peu qu'on lui en laisse les moyens. ●

À faire cette semaine

- Le 25 novembre approche et, comme à la Sainte-Catherine tout prend racine, il est temps de préparer les trous pour planter les **fruitiers**. Les prévoir trois fois plus importants que la taille des racines qui s'y destinent et mélanger la terre récupérée à un tiers de compost, voire ajouter une ou deux poignées de sable si le substrat est argileux. En cas de pluie, couvrir le trou jusqu'à la plantation.
- Surveiller les cagettes de **pommes et poires** et supprimer systématiquement les fruits qui s'endommagent afin qu'ils ne contaminent pas l'ensemble. Ne pas oublier que même ratatinés ou blets, ils raviront merles et grives de passage sur la terrasse, le jardin ou le balcon.
- Ravies de la chaleur intérieure, les **mouches blanches** (aleurodes) se développent à loisir dans les plantes vertes, les affaiblissant grandement. Pour les limiter, éviter de trop serrer les potées et, à la première alerte (ça volette dès que la plante est bougée ou quand on souffle dessus), pulvériser régulièrement le dessous des feuilles, la petite maligne qui s'y réfugie déteste être mouillée. **G. V.**

Entre chiens et chats | La chronique des animaux domestiques

Le chien est plus expressif quand on le regarde



Kerkez / iStockphoto

Les toutous accentuent leurs expressions faciales lorsqu'ils se savent observés par l'homme. Ce serait une manière active de communiquer.

Les chiens seraient-ils cabots au point d'accentuer leurs expressions faciales au moment où le regard de l'homme se porte sur eux? Des scientifiques de l'Université de Portsmouth, en Angleterre, ont en effet remarqué que leurs babines se retroussent un peu plus et que

leurs oreilles sont davantage en berne dès qu'ils captent l'attention d'un humain. «Les résultats que nous avons enregistrés lors d'expériences filmées montrent que les chiens sont sensibles à l'attention des humains», explique Juliane Kaminski, coauteure de l'étude. Pour arriver à cette conclusion, les chercheurs ont analysé le comportement de 24 chiens de races différentes, âgés de 1 à 12 ans. L'un des tests a consisté à leur présenter de la nourriture, ce qui n'a engendré aucune mimique spécifique. Preuve, selon les chercheurs, que cela n'est pas nécessairement lié à un état émotionnel.

En revanche, «quand les canidés ont été placés à un mètre d'un humain qui s'est montré attentif à eux, les muscles de leur tête bougeaient davantage», note Juliane Kaminski. L'expression la plus couramment adoptée a été celle des «yeux de chien battu». Pour les spécialistes, cela démontre que nos compagnons à quatre pattes cherchent avant tout l'interaction sociale avec l'homme. «Ces expressions plus marquées représentent des tentatives actives de communiquer, et non une simple manière d'afficher des émotions», souligne-t-elle. Pourrait-il dès lors s'agir d'un

perfade jeu d'acteur destiné à nous manipuler? La question reste entière, car cette étude ne permet pas d'affirmer que les chiens ont conscience de ce que l'être humain peut penser ou ressentir devant leurs mimiques. Cette capacité à se représenter la manière de penser d'un autre, appelée théorie de l'esprit, semble toutefois très rare chez les animaux. Le chien ferait-il partie des quelques exceptions du règne animal, comme c'est vraisemblablement le cas du chimpanzé, du bonobo et de l'orang-outang? D'autres études devront le déterminer. **Frédéric Rein**